

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2019
3. Dossier des barrages du lac des Pins
 - 3.1 La cession des deux barrages à la municipalité de Saint-Adolphe –d'Howard a été effectuée le 15 juin 2020
 - 3.2 Un règlement d'emprunt a été adopté le 19 juin 2020 afin de couvrir les coûts de mise à niveau et de réfection des deux barrages et est en attente de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 3.3 Aucun échéancier n'est présentement établi
4. Analyse de la qualité de l'eau du lac et suivi environnemental avec le RSVL
5. Travaux 2020
6. États financiers 2019-2020
7. Budget proposé 2020-2021
8. Révision des règlements de l'Association
9. Varia
10. Élection des membres du conseil d'administration pour les deux (2) prochaines années
11. Levée de l'assemblée

Étaient présents : Jacques Allard, Gina Angrignon, Caren Antrakidis et Andrew Myron , Joyce et Seymor Bellman, Sylvain Bergeron, Martin Bougie, Lise Bujold, Brigitte Cambon de Lavalette, Susan Corbett, Cristina Costy, Béatrice Desjardins, Sonya Dimitsova et Zlati Slavova, Thérèse Di Palma, Élisabeth Docherty et Jan-Philippe Lavoie, Robin Fishbien, Nicole Fortin et Gilles Rousseau, Shelley Freeman, Francine Gagnon , Jared Gurman, Barrie Haughton, Michel Lamarche et Sylvie Cordeau, Denis Langlois, Martin Lavoie, René Lavoie, Hélène Pelletier, Lilyan Rachédi, Marie-Claude Rodrigue, Gaétan Roy et Anne Barabé, Claude Théberge, Yvon Tremblay, Anastasia Unterner.

Du consentement de tous, Claude Théberge préside l'assemblée et Lise Bujold agit comme secrétaire. Le président souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et invite les membres à transmettre leur adresse courriel de toutes les façons mises à leur disposition (site web, Facebook, courrier, etc.) afin que nous puissions désormais convoquer nos membres par courriel tel que nous l'avons fait cette année en grande première.

1. Adoption de l'ordre du jour

Claude Théberge fait la lecture de l'ordre du jour et ajoute, à la demande de membres, les points suivants en point 4 : *activité de pêche* et *organisation de la plage*. Le varia reste ouvert. Gilles Rousseau propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, il est appuyé par Nicole Fortin. Adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2019

Le document est parvenu aux membres par courriel et disponible sur le site de l'association. Teresa Di Palma propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2019 tel que rédigé. Elle est appuyée par Nicole Fortin. Adopté à l'unanimité.

3. Dossier des barrages du lac des Pins (Présence de Me Paul Jolicoeur dont l'expertise est grandement appréciée)

3.1 La cession des deux barrages à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a été effectuée le 15 juin 2020 – Claude Théberge rappelle aux membres la proposition retenue de céder les barrages de l'Association à la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard afin d'effectuer les travaux de réfection nécessaires moyennant une taxation sectorielle aux propriétaires du Domaine Alpine. L'Association a cédé le 15 juin dernier pour la somme d'un dollar (1\$) les barrages et le lac à la Municipalité avec rétrocession du lac lorsque les travaux seront complétés. Cette cession n'affecte en rien l'accessibilité au lac et il est clair avec la Municipalité que cet accès demeure privé pour les résidents du Domaine.

3.2 Un règlement d'emprunt a été adopté le 19 juin 2020 afin de couvrir les coûts de mise à niveau et de réfection des deux barrages et est en attente de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les démarches avec la Municipalité sont excellentes et le règlement d'emprunt afin d'effectuer ces travaux est présentement à l'étude. Une rencontre avec le directeur des travaux publics a eu lieu hier, il y a été question entre autres d'équipement, de digue et de niveau d'eau permanent qui devrait se maintenir de 20 à 30 centimètres plus haut que présentement. Les plans de réfection sont actuellement examinés pour d'éventuelles modifications.

Francine Gagnon soulève la question de l'environnement compte tenu du niveau de l'eau du lac. Malgré le fait que la Municipalité soit désormais responsable sur le plan environnemental autant qu'assujettie à toute réglementation de différents ministères reliés à ce genre de travaux, il demeure important de garder un œil sur la santé de notre lac. Elle propose donc de poursuivre notre collaboration avec M. Mathieu Madison, biologiste en matière environnementale de Gestion Environnement M. Madison a déjà effectué une évaluation environnementale de notre lac en 2018 et on peut supposer que son regard à titre d'accompagnateur soit des plus profitables dans ce dossier. Elle propose donc que l'Association demande une offre de services à M. Madison. Elle est appuyée par Jacques Allard. Adopté à l'unanimité.

À une question sur les frais à prévoir, Francine assure que M. Madison possède une très bonne expertise au niveau de petits lacs dans les Laurentides en plus d'une facturation adéquate. On ajoute, que sur le plan des revenus, nous devons nous assurer que nos finances restent adéquates pour accompagner nos démarches reliées à la gestion du lac.

3.3 Aucun échéancier n'est présentement établi – Les travaux qui devaient être effectués d'ici la fin de l'année se feront plutôt fin 2021 l'idée étant d'éviter autant que possible le printemps pour une question d'environnement et l'été pour ne pas priver les usagers durant la belle saison. Il est clair que toute responsabilité vis-à-vis du Ministère de l'environnement et du Centre Hydrique appartient désormais à la Municipalité.

Michel Lamarche propose une motion de félicitations à toute l'équipe qui a travaillé sur ce dossier. Il est appuyé par l'assemblée.

4. Analyse de la qualité de l'eau du lac et suivi environnemental avec le RSVL

Notre eau de baignade a été coté A c'est-à-dire excellente. Nous effectuons 6 prises d'eau au cours du mois de juillet pour un meilleur résultat et les résultats sont diffusés sur le site de l'association. Pour ce qui est du RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs), les informations sont recueillies à chaque année en trois échantillons consécutifs dont les frais sont payés par un programme de la Municipalité. Cette surveillance est issue d'une expertise de l'Université de Montréal et nous indique à quelle vitesse est-ce que notre lac vieillit, comment il se comporte et comment le garder en santé.

Pêche : À ce propos et considérant la profondeur du lac et les changements climatiques, Francine Gagnon propose de ne plus permettre la pêche et d'indiquer par un règlement très clair cette défense de pêcher. Elle est appuyée par Anastasia Unterner. Adopté à l'unanimité.

Organisation de la plage : Anastasia préconise une sensibilisation particulière auprès des résidents et des locataires de leur propriété sur l'application des règlements à la plage. Se pencher sur nos règlements bien sûr mais aussi inciter les locataires à les faire appliquer par des documents destinés précisément à leurs locataires. Viser une responsabilisation personnelle et collective à faire respecter des règlements qui font du sens. Robin Fishbien et d'autres se réjouissent de cette initiative.

5. Travaux 2020

Plusieurs travaux ont été effectués et quelques-uns restent à faire comme l'installation d'un nouveau plongeon (question de coût), peinture des réparations à l'abri, réparation du toit coin rangement et révision des règlements (traité au point 8). Il n'y a eu ni organisation d'activités sociales, ni installation de toilette à la plage pour raison de COVID. À considérer également la gestion des ordures canettes et bouteilles que les utilisateurs pourraient ramener à leur domicile. On invite les jeunes familles à prendre la relève et à travailler sur de nouveaux règlements. On s'interroge sur la remise en marche ou non de la boîte électrique au terrain de basket et on se désespère de la lenteur de la Municipalité à réparer la route à l'entrée du Domaine.

6. États financiers 2019-2020

René Lavoie présente le document de l'État des recettes et déboursés au 31 mars 2020 qui a été envoyé à tous. René souligne le montant de 7 180 \$ en cotisations des membres en plus d'un montant de 925 \$ en dons. Il souligne que pour 2020 nous avons déjà recueilli 118 cotisations comparé à 92 l'an dernier. Merci à Caren Antrakidis pour son travail soutenu. On souligne également un revenu de 87 \$ relié aux assurances pour le quai Wildwood et un revenu de 571 \$ des fêtes estivales avec une dépense à peu près équivalente. Au niveau des dépenses importantes, celle des assurances incluant terrains, bâtisse et assurance des administrateurs. Nicole Fortin propose d'adopter l'État des recettes et déboursés au 31 mars 2019. Elle est appuyée par Denis Langlois. Adopté à l'unanimité.

7. Budget projeté pour 2020-2021

René Lavoie présente le Budget projeté pour 2020-2021. Il suggère d'être prudent et de laisser le fonds barrages tel qu'il se présente jusqu'à ce que les travaux soient effectués. René met l'accent sur des revenus de cotisations de 8 036 \$, de dons de 668 \$, d'assurance quai de 96 \$ pour un total de 8 800 \$. Il souligne deux dépenses plus importantes de 2 035 \$ pour les assurances et de 1 418 \$ pour l'entretien de l'abri et de la plage. Les avoirs en banque de l'Association sont actuellement de 22 616 \$. Nicole Fortin propose d'adopter le budget projeté pour 2019-2020, elle est appuyée par Cristina Costy. Adopté à l'unanimité.

8. Révision des règlements de l'Association

Claude Théberge, qui a déjà commencé à travailler sur la révision des règlements de l'Association, invite les membres à émettre éventuellement leurs idées sur un dossier qui devra être traité par la nouvelle équipe. À une question concernant le droit de passage sur les lacs Bouchette et St-Denis relié à leur propriété, on répond que les règlements immobiliers des usages sur les terrains sont sous la responsabilité de la municipalité. De plus, après un délai de nonaccès de plus de 10 ans, le droit de passage devient caduc. Il semble également que l'accès par la 329 ait disparu depuis les travaux de réfection de la route.

Francine Gagnon suggère fortement que la présentation des changements aux règlements de l'Association soit proposée dans un item unique en Assemblée spéciale

Robin Fishbien, Anastasia Unterner et Sylvain Bergeron se disent intéressés à travailler à ce dossier.

9. 9. Varia

Sylvain Bergeron pense qu'il faut revoir la gestion des installations des bateaux, y réfléchir et décider par la suite les travaux à exécuter. On souligne qu'il faut également rappeler aux gens de retirer leurs embarcations avant octobre (déjà indiqué sur Facebook). En bref, les règlements à la plage doivent être revus et l'implication pour les faire appliquer doit être collective. Denis Langlois pense qu'un gardien de sécurité pour quelques fins de semaine ciblées (exemple : Saint-Jean, fête du Canada) à raison d'une demi-journée, donnerait un message clair de plage privée et surveillée. L'option de bracelets ou de vignettes peut aussi être retenue. Anastasia Unterner adhère à ces idées à appliquer avec bon sens.

Béatrice Desjardins se demande ce qu'il advient de ses balançoires d'enfance qui n'ont pas été réinstallées. On se rappelle que les balançoires avaient été démantelées en prévision de travaux au barrage de la plage. On pourra peut-être profiter des travaux effectués par la Municipalité pour leur faire dégager un emplacement plus adéquat près de l'abri et les réinstaller.

Avant de passer au point élection, Francine Gagnon remercie chaleureusement et avec beaucoup d'émotions tous les intervenants et intervenantes des années passées qui ont su mener avec diligence, intégrité, conviction, enthousiasme et esprit d'équipe les dossiers reliés à notre association. On pense aux membres de l'exécutif mais aussi à tous ceux qui ont œuvré à d'autres tâches comme Lilian Fortin qui a assuré la traduction de nos documents pendant toutes ces années et bien d'autres, comme Gilles Rousseau, Yvon Monette, Yvon Tremblay, etc.

10. Élection des membres du conseil d'administration pour les deux (2) prochaines années

Nicole Fortin agira comme présidente des élections.



Association des Propriétaires du Domaine Alpine.

Procès-verbal de l'assemblée Générale annuelle – le samedi 5 septembre 2020 à 10h00

Se sont dit intéressés par procuration : Martin Bougie Richer, Cristina Costy, Donald Desabrais et Marc Hervieux (dans son cas si un poste reste vacant au niveau des administrateurs. Il poursuivra néanmoins son implication au niveau de l'entretien de la plage).

Tous les postes de l'exécutif sont à combler pour un mandat de deux (2) ans.

Président(e): Robin Fishbien propose Claude Théberge qui accepte

Vice-Président(e) : Claude Théberge propose Denis Langlois qui accepte

Trésorier(ère) : René Lavoie propose Caren Antrakidis qui accepte

Secrétaire : Caren Antrakidis propose Anastasia Unterner qui accepte

Administrateur(trice)s : Sont proposé(e)s : Sylvain Bergeron, Martin Bougie Richer, Christina Costy, Donald Desabrais, Lilyan Rachédi, Gilles Rousseau. On passe au vote secret afin d'élire 4 administrateurs.

Sont élu(e)s : Martin Bougie Richer, Christina Costy, Lilyan Rachédi et Gilles Rousseau

Le nouvel exécutif est donc composé de :

Président : Claude Théberge

Vice-président : Denis Langlois

Trésorière : Caren Antrakidis

Secrétaire : Anastasia Unterner

Administrateur(trice)s: Martin Bougie Richer, Christina Costy, Lilyan Rachédi et Gilles Rousseau

11. Levée de l'assemblée

Lise Bujold propose la levée de l'assemblée à 12h20. Elle est appuyée par René Lavoie. Adopté à l'unanimité.

Président

Secrétaire